



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 22 octobre 2021

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 16 H 30

Convoqué le : 14/10/2021

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Dorothee BÖLLING

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothee BÖLLING, Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

Excusée : Sylvie BAJOLET

Procuration :

Présence en début de réunion de Mr CANOVAS de la DGFIP

Avant d'aborder l'ordre du jour noté dans la convocation, le Maire demande aux Conseillers leur accord pour intégrer deux nouvelles délibérations, les sujets n'étant pas connus au moment de la convocation.

1 – Convention avec le CAUE pour un montant de 1179 €

2 – Demande de subvention auprès du Département pour l'étude DECI

Accord est donné au Maire à l'unanimité.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14/09/2021

Le compte rendu de la réunion du 14/09/2021 est adopté à l'unanimité.

1 – INTERVENTION DE Mr CANOVAS

Après lui avoir souhaité la bienvenue, le Maire invite M. CANOVAS à se présenter et à préciser sa nouvelle mission auprès des Communes. Celui-ci prend la parole, résume sa carrière à la DGFIP et indique que son dernier poste a été à la Trésorerie de Bollene en tant que chef de poste. Cette trésorerie ayant été fermée dans le cadre de la restructuration des services de la DGFIP, il vient d'être nommé CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) pour les Communes des anciens territoires CCPR et Val d'Eygues. Sa mission est donc de se rapprocher des Communes, de les conseiller et de les aider dans leur gestion financière et ce dans tous les domaines : TVA, établissement des budgets annuels, gestion courante,



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

engagements financiers, etc. Le Maire précise que cette aide nous sera précieuse, l'année prochaine, pour l'intégration dans le budget communal des dépenses liées aux travaux de rénovation des rues et ruelles du cœur de village.

2 – MISE EN PLACE DE LA TAXE D'EQUIPEMENT

Le Maire précise qu'il a demandé à Mr CANOVAS d'éclairer le Conseil sur la mise en place de la taxe d'aménagement. Celui-ci décrit le principe de cette taxe qui est liée aux demandes d'urbanisme aussi bien PC que DP. Elle est versée à la Commune pour l'aider à financer les équipements publics rendus nécessaires à ces nouvelles constructions. Il confirme que, si le Conseil délibère favorablement avant le 30 Novembre 2021, la taxe sera applicable à compter du 1^{er} Janvier 2022. Le calcul du montant de la taxe est fixé par la loi mais la Commune doit fixer un taux (entre 1 et 5 %) ainsi que d'éventuelles exonérations. Les Conseillers souhaitent plus de précisions avant de se prononcer et demandent à ce qu'on fasse des estimations sur les dossiers d'urbanisme récents. Le Maire accepte de repousser la décision au prochain Conseil qui devra donc se tenir avant fin Novembre. Mr Canovas indique qu'il transmettra par mail à la Mairie les précisions qu'on lui a demandées.

3 – REMPLACEMENT DE CECILE GAUTHIER

Le Maire rappelle que Cécile Gauthier, notre secrétaire, a confirmé son départ en retraite pour le 30 Juin 2022. Il devient donc urgent de prévoir son remplacement. Le Maire indique qu'il a rencontré ces derniers jours Mme Monnier qui serait intéressée pour prendre le poste de Cécile aussi bien à Villeperdrix qu'à Sahune. Cette maman d'une quarantaine d'année habite Condorcet et fait actuellement des remplacements à la Mairie des Pilles ainsi qu'au Syndicat des Eaux du Bentrax (Condorcet – St Ferréol). Dans quelques jours, elle prendra également le secrétariat de notre SIVOS. Jacques Nivon rencontrera Marc Bompard, Maire de Sahune, pour se coordonner sur ce sujet. Il souhaite également que cet embauche se fasse via le service mutualisé de secrétaire de Mairie mis en place par CcBDP : la personne est salariée de l'EPCI qui refacture ensuite le coût du poste à la Mairie. Ce système présente des avantages aussi bien pour la Mairie que pour le salarié sachant que le service RH de l'EPCI s'occupe de la gestion de son poste et de sa carrière (édition d'un seul bulletin de paye mensuel et versement de la paye, gestion des congés, des arrêts maladie, des absences éventuelles puis, plus tard, la préparation de la retraite). Une nouvelle rencontre entre cette dame et le Maire et les Adjointes est prévue dans les prochains jours.

4 – ADHESION DE LA COMMUNE A LA FEDERATION DES VILLES FRANCAISES OLEICOLES :

Le Maire lit une lettre de Christian Teulade, Président de la FEVIFO (Fédération des Villes Françaises Oléicoles), qui nous rappelle que notre Commune fait partie intégrante de l'Aire d'Appellation d'Origine Protégée « Huile d'olive et Olives noires de Nyons ». Cette association créée en 1998 s'occupe de promouvoir et de valoriser l'image de la production, de



la transformation des olives et des huiles d'olive françaises. Elle est aussi très attentive aux paysages et à l'environnement. Compte tenu des nombreux vergers d'oliviers implantés sur la Commune, le Maire propose d'adhérer à cette association pour une cotisation annuelle de 50 €. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

5 – DELIBERATION POUR PROVISIONS LIEES AUX CREANCES DOUTEUSES

Le Trésor Public demande à ce que le Conseil Municipal délibère pour prévoir sur chaque budget une provision pour les créances douteuses. Accord est donné à l'unanimité. Le Maire précise que le point de l'ordre du jour « Décision modificative pour intégrer cette provision sur le budget 2021 » n'est plus d'actualité puisqu'il s'est aperçu que cette provision a déjà été inscrite au budget primitif 2021.

6 – NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CDG 26 POUR LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Le CDG 26 propose une nouvelle convention dite « Convention unique pôle santé et sécurité au travail ». Elle regroupe désormais la médecine du travail, l'inspection en santé et sécurité au travail, le coaching et la psychologie du travail et des organisations. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7 – PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSE PAR FABRICE ARNAUD

Lucie et Fabrice Arnaud ont déposé une demande de permis de construire pour l'aménagement et l'extension d'un cabanon qu'ils viennent d'acquérir. Ce petit bâtiment se trouve sur une parcelle qui jouxte leur habitation. Ce PC vaut demande d'autorisation pour l'extension mais aussi pour le changement de destination. Le Maire fait circuler le dossier. Sans remarque particulière, le Maire donnera un avis favorable à cette demande.

8 – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire propose 11 h 30 pour la cérémonie commémorative du 11 Novembre, cet horaire lui permettant d'être présent aux cérémonies de Montréal (9 heures) et Sahune (10 h15). Comme d'habitude la cérémonie sera suivie du verre de l'amitié qui sera servi dehors sous le préau. Accord des Conseillers.

9 – REPONSE A L'ENQUETE LANCEE PAR LA CcBDP « PROJET DE TERRITOIRE »

Le Maire a transmis à tous les Conseillers un mail émis par la CcBDP afin que chaque Commune réponde à une enquête nommée « Projet de territoire » Notre réponse est attendue avant le 10 Novembre prochain. La synthèse sera faite au cours de l'année 2022 en vue de l'élaboration des projets à partir de 2023. La Commune doit répondre à cette enquête et demande aux Conseillers de lui faire part de leur avis afin de faire une réponse collective.



10 – MISSION CAUE

Le Maire rappelle que, lors de la réunion précédente, le Conseil avait donné un avis de principe favorable pour une mission de Conseil du CAUE pour le projet de rénovation du cœur du village pour une somme maxi de 1500 €. Le CAUE vient de nous faire part du montant de la mission : 1179 € pour 5 jours de travail. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que le Maire signe la convention correspondante.

11 – SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR L'ETUDE DECI :

Le Département vient de nous faire savoir qu'il se substitue à l'Etat pour le financement de l'étude DECI sous réserve de déposer une demande rapidement. L'aide du Département, s'il elle est acceptée, sera à hauteur de 80 % (idem aide de l'Etat) mais, surtout, nous sera versée beaucoup plus tôt. Cette intervention du Département permettra peut-être une aide à hauteur de 80 % de l'Etat pour les premiers travaux engendrés par les conclusions de cette étude. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que le Maire dépose une demande de subvention auprès du Département pour nous aider à financer l'étude DECI.

12 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Dorothee Bölling** a été questionnée au sujet de la main courante double qui va être posée sur les escaliers et dans la pente de la Montée des Marches de Pierre. Le Maire précise que ce travail a été décidé par le Conseil Municipal lors de la séance du 9 Juin 2020. Tous les membres du Conseil étaient présents et la décision a été prise à l'unanimité.
- **Ernst Lopes Cardozo** indique que plusieurs personnes ont adhéré à son idée de constitution d'un comité consultatif pour la crise climatique. Il demande si des Conseillers veulent en faire partie. Dorothee se propose.
- **Adrien Donzet** demande des précisions sur la convention de pâturage passée avec les familles Ronat et Bölling sur la parcelle communale située sur la Montagne d'Angèle.

La séance est levée à 19 heures